

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

73041  
Objet

Nouvelle classification  
des zones et nouvelle  
répartition des  
secteurs pour la  
perception de la taxe de  
séjour en 1973

DATE DE CONVOCATION

14 mars 1973

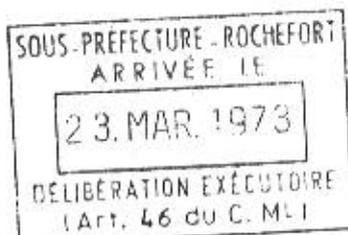
DATE D'AFFICHAGE

14 mars 1973

Nombre de conseillers  
en exercice 26

Nombre de présents 18

Nombre de votants 19



# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize  
le dix neuf mars à 19 heures  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, DUFOUR,  
BUCHET, COLLE, MONTRON, LARGETEAU, RIVIERE, DOIREAU, LACHAUD,  
NAULIN, DOMECCQ, BERLAND, BOUCHET, BARRIERE, PAPEAU, Mme BIDEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. TAP par Melle FOUCHE jusqu'à 19 h 45

Absents : MM. de LIPKOWSKI, BARDE, BROTBREAU, DELAIR,  
BOUTET, Mme PAVIERE

M MONTRON a été élu Secrétaire.

Le Conseil d'Administration de l'Office du Tourisme, dans le  
but de simplifier la perception de la taxe de séjour, a étudié  
une nouvelle répartition des secteurs, qui seront ramenés de  
6 à 5.

Par ailleurs, la classification des zones a été changée, la  
zone à 0,40 F ayant été élargie en fonction du plan ci-annexé.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la demande présentée par le Conseil d'Administration de  
l'Office du Tourisme du 15 mars 1973,

ACCEPTE :

- la nouvelle répartition des secteurs proposée pour la  
perception de la taxe de séjour en 1973 et la nouvelle classi-  
fication par zones comme il est indiqué sur le plan ci-annexé.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,

